



**Conseil Municipal du 21 mai 2026**  
**Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

**Extrait du Registre des Délibérations**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 04/06/2026

ID : 031-213105844-20260521-DELIB2026036-DE



## Délibération 2026-036

### Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'An deux mille vingt-six et le jeudi 21 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 mai 2026.

#### Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Jade MALAFOSSE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, M. Guillaume TURROQUES, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Olivier DE BENEDICTIS, Mme Louise MICHARD.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Serge MOULET,  
M. Jean-Louis LATUGAYE a donné pouvoir à M. Pierre CRESUT,  
Mme Océane HILLAIRET a donné pouvoir à Mme Céline CAMMAS,  
Mme Chloé PLACIER a donné pouvoir à Mme Laure PICARD,

#### Conseiller absent excusé

M. Daniel REGIS,

#### Secrétaire de séance

M. Mickael MOULON.

**Membres en exercice - 29** | **Membres présents - 24** | **Pouvoirs - 04** | **Membres absents - 01**



## Exposé

**Vu** les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

**Vu** les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Cette commission, présidée par le Maire, est composée de **5 membres titulaires** et de **5 membres suppléants** élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont candidat(e)s : Mme Caroline VILLA, Mme Sonia GOMEZ, Mme Océane HILLAIRET, M. Jacques ASO, Mme Florence DELTORT en tant que membres titulaires.

Sont candidat(e)s : M. Michel NOT, M. Mickael MOULON, M. Guillaume TURROQUES, M. Eric ESPANOL, Mme Louise MICHARD en tant que membres suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que les votes se déroulent à bulletin secret.

Après dépouillement, le Conseil Municipal décide :

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **De proclamer élus à la majorité 5 membres titulaires : Mme Caroline VILLA, Mme Sonia GOMEZ, Mme Océane HILLAIRET, M. Jacques ASO, Mme Florence DELTORT ;**
- **De proclamer élus à la majorité 5 membres suppléants : M. Michel NOT, M. Mickael MOULON, M. Guillaume TURROQUES, M. Eric ESPANOL, Mme Louise MICHARD ;**
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

Le Secrétaire de séance,

Mickael MOULON



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Serge MOULET